

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VARENNE ET DU HOULME

11 avril 2012

L'an Deux Mil douze, et le onze avril, à **20 heures 00**, le Conseil Communautaire, régulièrement Convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LOUISE, Président.

Présents Titulaires : J.JOURDAN, J-M. GAUDIN, B.LOUISE, D.BIGEON, V. BEAUMONT, A.RETOUR, J-C. GUILLEMINE, M .TOUTAIN

Présents Suppléants : A. PANCHAU, G. BERTRAND, R. BOUVET, P. LEPAGE, P. BOUVET, D. VEGEE

Absents excusés : D. LANGLIN, T. SOUTIF, C. BOUALAM, C. GASNIER, M. DUMAINE ; P. CARRE, C.LETETREL

Absent : G. OLIVIER, J-L. MARIE, D.BABONNEAU

Monsieur Marc Toutain a été élu secrétaire de séance.

---

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2011 budget général
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2012 du budget général
- Taux d'imposition
- Formation des élus
- Taux de la taxe des ordures ménagères
- Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2011 ZAC
- Budget primitif 2012 ZAC
- Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2011 SPANC
- Budget primitif 2012 SPANC
- Questions diverses

---

Monsieur le Président ouvre la séance et accueille Monsieur Besson, Trésorier Principal de Flers.

### **Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2011 budget général**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Vincent Beaumont, Président de la commission finances et affaires juridiques afin de présenter le compte administratif 2011.

Après avoir rappelé les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, Monsieur Beaumont informe l'assemblée que le compte administratif 2011 se clôture avec un excédent de fonctionnement de 535 816.20 € et un déficit en section d'investissement de 214 965.86 €, par conséquent par un excédent global de 326 216.34 €. Il fait état des restes à réaliser pour 2011 de 161 000 € en dépenses d'investissement et de 166 366 € en recettes d'investissement.

Monsieur le Président quitte l'assemblée et Monsieur Alain RETOUR, doyen de l'assemblée, met au vote le compte administratif 2011 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Trésorier Principal. Celui-ci informe l'assemblée que le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif précédemment énoncés.

Monsieur le Président met au vote le compte de gestion 2011 qui est adopté à l'unanimité.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Compte tenu du résultat déficitaire de la section d'investissement à hauteur de 209 599.86 € obtenu après avoir ajouté les restes à réaliser, il convient d'affecter cette même somme à la section d'investissement à partir du résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui s'élève à 535 816.20 € et d'affecter le restant à la section de fonctionnement soit la somme de 326 216.34 €.

### **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2012**

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Beaumont qui présente les dépenses et les recettes de chaque section. Après avoir rappelé les projets et les dépenses et recettes afférentes, il informe l'assemblée que le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 800 965.34 € et en section d'investissement à la somme de 1 269 951.20€.

Monsieur le Président met le budget primitif au vote qui est adopté à l'unanimité.

### **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION**

Considérant que le budget primitif 2012 ne nécessite pas d'augmentation des taux d'imposition,  
Vu l'état de notification 1259 des taux 2012 proposés par les services de la Direction générale des finances publiques,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
**MAINTIEN** les taux d'impositions suivants :

- Taxe d'habitation : 5,50%
- Taxe Foncière Bâtie : 4,36 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 9,28 %
- CFE (Hors zone) : 3,16%
- CFEZ (de zone) : 18,06%

### **FORMATION DES ELUS**

Vu la Loi de Proximité du 27 février 2002 obligeant les Conseils Communautaires à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres et de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre au budget,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**FIXE** à 3 000 € les crédits alloués aux dépenses de formation des élus.

Les formations devront se rapporter aux compétences de la Communauté de Communes.

Cette somme sera inscrite à l'article 6535 du budget 2012.

### **VOTE DU TAUX DE LA T.E.O.M.**

En application de la Loi de finances 2004 et de son article 107 applicable au 1er janvier 2005,

Le Conseil Communautaire,

**FIXE** à l'unanimité à 14.16 % le taux applicable aux bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZAC**

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Vincent Beaumont, afin de présenter le compte administratif 2011 du budget ZAC.

Après avoir rappelé les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, Monsieur Beaumont informe l'assemblée que le compte administratif 2011 se clôture avec un déficit de 225 398.04 en section de fonctionnement et un excédent en section d'investissement de 245 439.08 €, par conséquent par un excédent global de 20 041.04 €.

Monsieur Alain RETOUR, doyen de l'assemblée, met au vote le compte administratif 2011 de la ZAC qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Trésorier Principal. Celui-ci informe l'assemblée que le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif précédemment énoncés.

Monsieur le Président met au vote le compte de gestion 2011 qui est adopté à l'unanimité.

## **BUDGET PRIMITIF 2012 ANNEXE DE LA ZAC**

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Beaumont qui présente les dépenses et les recettes de chaque section et informe l'assemblée que le budget est en sur-équilibre en section de fonctionnement (457 301.40 en dépenses et 598 503.36 en recettes) et en investissement (228 103.36 en dépenses et 473 116.54 en recettes.)

Monsieur le Président met le budget primitif au vote qui est adopté à l'unanimité.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET SPANC**

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Vincent Beaumont, afin de présenter le compte administratif 2011 du budget SPANC.

Monsieur Beaumont précise que ce budget est composé uniquement d'une section de fonctionnement. Après avoir rappelé les dépenses et les recettes de la section, Monsieur Beaumont informe l'assemblée que le compte administratif 2011 se clôture par un excédent de 7 983.847 euros. Monsieur Alain RETOUR, doyen de l'assemblée, met au vote le compte administratif du SPANC qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Trésorier Principal. Celui-ci informe l'assemblée que le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif précédemment énoncés.

Monsieur le Président met au vote le compte de gestion 2011 qui est adopté à l'unanimité.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Compte tenu du résultat excédentaire de 7 983.84 euros, il convient d'affecter cette même somme en report à nouveau.

## **BUDGET PRIMITIF 2012 ANNEXE DU BUDGET SPANC**

Monsieur le Président redonne la parole à Monsieur Beaumont qui présente les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et souligne que le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 40 590,00 €.

Monsieur le Président met le budget primitif au vote qui est adopté à l'unanimité.

## **ETUDE PREALABLE A L'OUVERTURE D'UNE GALERIE AU PUBLIC.**

Le Président informe le Conseil que lors de sa réunion du 4 avril, la Commission d'appel d'offres a choisi la société ANTEA GROUP pour l'étude de faisabilité d'ouverture de galerie au public pour un coût de 45 500 euros H.T.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**VALIDE** le choix de la Commission d'appel d'offres pour un montant de 45 500 euros H.T

**CHARGE** le Président de signer toutes pièces utiles à bonne fin

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012

## **SUBVENTION INDEPENDANTE DE MESSEI**

Le Président explique au Conseil que l'Indépendante de Messei souhaite investir dans des instruments de musique mais que le montant de la subvention LEADER, dès lors qu'il s'agit d'une association, est lié au montant des différents aides publiques .Il invite les conseillers à en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** de voter une subvention exceptionnelle de 1360.00 euros

**PRÉCISE** que les crédits seront ouverts au compte 6574

## **SUBVENTION COMICE CANTONAL**

Mr Retour demande la parole, et s'inquiète de savoir s'il va être suivi dans l'organisation du Comice qui a déjà commencé et s'étonne que personne n'en parle .Il rappelle que le Conseil s'était prononcé en faveur d'une aide dont le montant n'avait pas été défini mais que l'organisation est avancée et qu'il souhaiterait que le Conseil s'engage véritablement. Il explique les démarches effectuées et précise que certains frais ont été faits. Le Président prend ensuite la parole et propose la somme de 10 000 euros .Mr Beaumont explique qu'il est d'accord sur le principe d'une subvention mais pas sur le montant proposé. Il est d'accord sur la somme de 5000 euros mais pas davantage pour l'instant et son avis est partagé par Mr Gérard Bertrand. Le Président propose donc la somme de 5 000 euros qui est adopté à l'unanimité.

Question(s) diverse(s) :

Mr Bigeon fait le point sur l'avancement du programme de voirie 2012 et informe les conseillers qu'un rendez-vous est pris avec la société Eiffage pour faire les reprises. Les travaux 2012 devraient commencer fin avril.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

---

Les membres du Conseil Communautaire,

Le Président,